



MARKT/2532/03-FR

Orig. EN

13 novembre 2003

Suivi post-PASF

– Examen de l'état d'intégration des marchés financiers de l'UE

PASF – 9^e rapport intermédiaire

Selon le 9^e rapport intermédiaire (et son annexe), le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel résultant du PASF a aidé les marchés financiers européens à surmonter les récentes difficultés. La volonté généralisée de mettre en œuvre le PASF n'a pas été remise en cause, malgré les conditions conjoncturelles peu favorables. Les progrès accomplis dans l'adoption des mesures législatives du PASF conformément au calendrier établi se sont poursuivis: 36 des 42 mesures originales ont été définitivement arrêtées. Le Conseil et le Parlement doivent convenir des mesures restantes du PASF avant avril 2004, avant les élections du Parlement européen, conformément aux décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement en mars 2003.

Depuis le dernier rapport intermédiaire de juin 2003, un accord a été conclu sur la directive relative aux prospectus, qui prévoit un passeport européen unique pour les émetteurs de l'UE, et, dans le cadre d'un paquet fiscal plus vaste, la directive concernant l'imposition des revenus de l'épargne. Parmi les autres propositions prêtes à être adoptées figurent:

- (i) la directive sur les services d'investissement, qui a fait l'objet d'un accord politique au sein du Conseil des ministres Ecofin le 8 octobre 2003;
- (ii) la directive relative à la transparence;
- (iii) la directive concernant les offres publiques d'acquisition.

De plus, la Commission présentera prochainement une nouvelle proposition pour la 10^e directive sur le droit des sociétés concernant les fusions transfrontalières ainsi qu'une communication sur la compensation et le règlement.

Prochaines mesures législatives

En s'appuyant sur un calendrier ambitieux, la Commission poursuivra la mise en œuvre du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres des banques et des entreprises d'investissement pour 2006/2007. Elle lancera également plusieurs initiatives, qualifiées de priorités dans sa communication sur le droit des sociétés et le gouvernement d'entreprise du 21 mai 2003. Les travaux se poursuivront en ce qui concerne la modernisation de la législation communautaire sur l'audit dans la 8^e directive sur le droit des sociétés et sur l'application des normes comptables internationales 32 et 39. Parmi les autres initiatives sur lesquelles la Commission fera tout particulièrement porter ses efforts figurent le renforcement du cadre juridique en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme par l'adoption d'une troisième directive sur le blanchiment de capitaux, une directive sur la surveillance de la réassurance, une proposition concernant un cadre juridique de l'UE pour les paiements et une proposition de directive-cadre sur l'assurance (solvabilité II^o) attendue pour 2005.

Examen de l'état d'intégration des marchés financiers de l'UE

Le PASF touchant à sa fin, la Commission juge opportun d'entreprendre une évaluation systématique¹ de l'état d'intégration des marchés financiers de l'UE. Cette évaluation approfondie sera étendue, transparente et ouverte. Dans un premier temps, quatre groupes d'experts, composés de spécialistes de haut niveau, ont été mis en place dans les domaines de la banque, de l'assurance, de la gestion de patrimoine et du négoce de titres. Ces groupes, qui se réuniront pour la première fois en novembre et en décembre 2003, aideront la Commission à dégager les principales questions qui seront examinées au cours de la consultation qui aura lieu durant l'été 2004. Ce processus n'est pas le prélude à un nouveau programme législatif global comme le PASF. Les résultats de la consultation pourront servir de base à la poursuite du débat sur des domaines spécifiques où une législation soigneusement ciblée est nécessaire. Ils permettront également de se rendre compte dans quels domaines une poursuite de l'activité législative au niveau de l'UE n'est pas requise ou utile.

Il est fort probable que le CI souhaitera examiner les conclusions de l'examen, qui s'achèvera en avril 2004, et discuter de ces résultats.

¹ De plus amples informations concernant l'examen, la composition des groupes sectoriels et leur mandat ainsi que le calendrier figurent dans le communiqué de presse [IP/03/1458](#) du 27.10.2003 de la Commission.